

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. PRESENTATION ET EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Nous sommes actuellement deux associés à la SCEA DES BRUYERES :

- Pierrick STEPHAN, 51 ans, marié et père de 2 enfants de 22 et 26 ans, associé exploitant et gérant de la SCEA. Après avoir passé mon Brevet de Technicien Agricole je me suis installé sur l'exploitation familiale en 1989. (Production porcine et cultures)
- Lydie STEPHAN, 50 ans, épouse de Pierrick, associée non-exploitante et salariée de la SCEA. Comme mon époux j'ai effectué un Brevet de Technicien Agricole. Mes parents n'étant pas du monde agricole, rien me destinait à travailler dans ce milieu. Suite à différentes expériences professionnelles à l'extérieur j'ai décidé de m'installer en 1994 dans le GAEC familial, avec mon mari.

Nous exploitons aujourd'hui un élevage porcin de 337 truies et la suite, ainsi que 187 ha de surfaces agricoles. La totalité de l'aliment destiné aux animaux est fabriqué sur le site, et l'exploitation traite ses effluents grâce à une station biologique. Nous produisons ainsi des porcs charcutiers dans un schéma de développement durable, tout en respectant l'environnement. Trois salariés travaillent actuellement sur la structure, avec chacun des responsabilités sur leur poste. Notre exploitation participe ainsi activement au dynamisme de l'économie locale.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Les 187 ha que nous cultivons se trouvent intégralement sur la commune de LANGONNET et la totalité de notre élevage porcin se trouve au lieu-dit Kervruc. En effet, dans un souci de faciliter notre travail quotidien, notamment celui lié à la conduite technique de l'élevage et à la gestion des effluents, nous avons fait le choix de maintenir l'élevage sur un seul site.

Des cartes IGN au 1/25000 ° permettant de localiser notre ferme et les parcelles cultivées, ainsi que des plans de situations et des plans de masse de l'élevage sont présentés en annexe de ce dossier et vous permettent d'avoir une vue globale de notre exploitation.

Notre élevage porcin dépend de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. La SCEA dispose à ce titre d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 31/03/2011, auquel est annexé le plan d'épandage de l'exploitation. L'élevage porcin est également soumis à la directive européenne relative aux émissions industrielles (notamment l'ammoniac), ainsi qu'à la directive européenne concernant les nitrates.

Bien que la SCEA ne soit soumise à aucune obligation de traiter les effluents d'élevage, nous avons décidé de continuer à faire fonctionner notre station de traitement des lisiers, dans l'optique d'une gestion raisonnée de l'environnement.

1.3. OBJECTIFS

Une opportunité : l'installation de notre fils Frédéric

Depuis 5 ans, notre fils Frédéric travaille avec nous sur l'exploitation. Au fur et à mesure du temps, il en apprend ainsi le fonctionnement. Ses capacités professionnelles ainsi que ses expériences lui permettent aujourd'hui de prendre des responsabilités et de faire des choix concernant la gestion de la société. Le développement de l'élevage que nous vous présentons dans ce dossier, lui permettra de s'installer et d'apporter ses compétences dans la réalisation de ce projet.

Une priorité : respecter les règles environnementales

La station de traitement mise en place en 2008 nous permet d'épurer une grande partie des effluents et ainsi de respecter strictement la réglementation environnementale. Le système de traitement par séparation de phase (traitement du phosphore) et transformation biologique (traitement de l'azote) permet de maîtriser parfaitement les rejets de l'exploitation dans l'environnement. Le développement de l'élevage s'accompagnera également d'un développement de la station de traitement afin de la rendre plus performante.

Une exigence : Un projet économique viable

Notre projet vise à adapter l'exploitation à un environnement économique complexe. Le lien au sol maintenu ainsi que la fabrication de l'aliment à la ferme avec des céréales issues d'un secteur géographique proche de l'exploitation, sont un gage d'efficacité économique. La construction de nouveaux bâtiments d'élevage cohérents et performants en termes d'énergie et de qualité et de durabilité des matériaux utilisés, nous permettra d'améliorer les performances techniques et par là même notre efficacité économique. Notre souhait d'être le plus autonome possible sur l'exploitation est aussi un gage d'efficacité économique.

Une nécessité : Gagner en souplesse dans le travail

Notre projet va nous permettre une meilleure optimisation et efficacité du travail. Avec l'augmentation de la taille de l'élevage, nous prévoyons de créer un nouvel emploi à temps plein en plus de la main d'œuvre déjà présente sur l'exploitation. Ceci nous permettra encore une meilleure organisation du travail sur l'élevage, notamment lors des week-ends et des congés de chacun, et contribuera à l'amélioration des conditions de travail de toute l'équipe en conjuguant bien-être des animaux et bien-être des Hommes.

1.4. CONSTRUCTIONS ET INTEGRATION PAYSAGERE

Le projet de développement se fera par le réaménagement et l'extension des bâtiments existants. Après projet, les bâtiments abriteront :

- 142 places de maternité ;
- 461 places de gestantes-verraterie ;
- 30 places de quarantaine ;
- 1 708 places de post-sevrage ;
- 5 400 places d'engraissement.

La production annuelle après projet est estimée à 14 600 porcelets et 14 400 porcs charcutiers.

Les modes d'alimentation et d'abreuvement des animaux, ainsi que l'approvisionnement en électricité resteront identiques à la situation actuelle. Le seul changement consistera à étendre les réseaux existants pour relier les nouveaux bâtiments.

Les ouvrages en projet (porcheries et hangar de centrifugation) seront situés dans le prolongement Est de l'élevage existant. Les nouveaux bâtiments se situeront en bordure du site d'élevage, accolés aux bâtiments existants. Les haies implantées autour du site permettent déjà de limiter l'impact visuel de l'élevage. Nous avons par ailleurs décidé que les nouvelles constructions se feront avec des matériaux et des coloris identiques aux bâtiments existants afin de contribuer à une meilleure intégration. L'insertion des ouvrages en projet sur les photographies jointes en annexe permet d'apprécier leur impact visuel en vision rapprochée et éloignée.

1.5. GESTION DES EFFLUENTS ET PLAN D'EPANDAGE

Depuis 2014, Lydie est devenue associée d'une exploitation composée uniquement de surfaces agricoles : l'EARL DU CRANN à GOURIN. A ce titre, nous avons souhaité intégrer cette exploitation dans notre plan d'épandage afin de diminuer le recours aux engrais minéraux et de valoriser au mieux les effluents issus de notre élevage porcin. Une convention d'épandage a donc été signée entre la SCEA DES BRUYERES et l'EARL DU CRANN.

Notre élevage produit exclusivement du lisier de porc, correspondant à une quantité annuelle après projet estimée à 55 099 uN. La gestion des effluents se fera de la manière suivante :

- 40 % (soit 22 335 uN) sera résorbé par la station de traitement ;
- 12 % (soit 6 629 uN) sera composté, normalisé et exporté ;
- 48% (soit 26 134 uN) sera épandu directement sur les terres cultivées :
 - ▶ 41 % (soit 22 434 uN) sur les surfaces exploitées par la SCEA DES BRUYERES ;
 - ▶ 7 % (soit 3 700 uN) sur les surfaces exploitées par l'EARL DU CRANN.

Un plan d'épandage a été établi. Les surfaces inaptes à recevoir du lisier, selon les critères définies par la réglementation, ont été exclues (pente, proximité d'habitation ou de cours d'eau et zones humides). Au cours de l'année, des analyses des effluents sont effectuées pour connaître leur valeur fertilisante. Un plan prévisionnel de fumure permettant d'ajuster les apports à l'assolement prévu, ainsi qu'un cahier fertilisation dans lequel nous enregistrons tous les épandages organiques et minéraux, sont réalisés tous les ans.

La capacité de stockage de notre élevages nous permet de conserver les effluents jusqu'au moment le plus opportun pour les épandre sur nos cultures et valoriser ainsi leurs propriétés fertilisantes. Nos apports organiques et minéraux seront ainsi ajustés aux besoins des cultures, comme le montre le Projet de Valorisation des Effluents et de Fertilisation des cultures (PVEF) présenté en annexe.

1.6. ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION

Toutes les parcelles de notre plan d'épandage se trouvent sur le bassin versant de Ellé-isole-Laïta. Notre plan d'épandage est donc concerné par les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Aucune des parcelles de notre plan d'épandage ne se trouve dans un périmètre de protection de captage d'eau publique.

Sur les deux communes concernées par notre plan d'épandage (LANGONNET et GOURIN), il existe plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ainsi que deux sites Natura 2000. Elles ont été prises en compte dans l'élaboration du plan d'épandage. La cartographie présentée en annexe, permet de localiser les parcelles de la SCEA DES BRUYERES et de l'EARL DU CRANN par rapport à ces zones remarquables. Concernant le site Natura 2000, un chapitre spécifique d'étude de l'incidence de notre activité et du projet sur cette zone est développé dans le dossier et montre que les projets de conservation du site ne sont pas susceptibles d'être affectés.

1.7. MESURES MISES EN ŒUVRE

Depuis plus de 25 ans, passionnés par notre métier, nous nous formons, avec nos salariés, aux nouvelles techniques de travail, de bâtiment, et les appliquons sur notre élevage dans la mesure du possible. Ainsi à ce jour les techniques suivantes ont déjà été mises en place :

- Une alimentation adaptée aux stades physiologique qui permet de limiter les rejets azotés et phosphorés ;
- Un travail autour de la biosécurité en élevage dans le but de limiter la consommation de produits vétérinaires ;
- Un système de lavage d'air pour limiter les émissions d'ammoniac et les nuisances olfactives ;
- Un système de pompe à chaleur sur un bâtiment en ventilation centralisé. Ce dernier permet de récupérer les calories afin de chauffer les stades physiologiques plus gourmands en chauffage ;
- L'utilisation de matériaux durable dans le temps (béton, inox, plastique) ;
- Une insonorisation des différents moteurs pour diminuer les nuisances sonores (groupes électrogène, compresseur, etc) ;
- La réalisation des extensions et rénovations en cohérence avec le système actuel au niveau de l'aménagement et des équipements afin d'obtenir des conditions de travail optimale ;

- L'analyse des effluents lors des épandages afin que les apports soient en adéquation avec les besoins de la culture ;
- L'épandage des lisiers avec un système dit « pendillards » qui permet non seulement de limiter les nuisances olfactives, mais aussi de préserver au maximum les qualités de l'effluent ;
- L'implantation des couverts et bandes enherbés, ainsi que l'entretien des talus et des haies, non seulement à titre réglementaire, mais aussi parce que nous les considérons comme un atout indéniable pour la protection de l'environnement et de la faune ;
- Une conduite des cultures raisonnées en mettant en place différentes actions permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que l'utilisation d'engrais minéraux (certi-phyto, épandage azote avec cartographie satellite) ;

delà du projet évoqué nous pensons déjà aux améliorations futures. Ainsi, avec le développement de l'élevage, nous sommes également en train de réfléchir à la mise en place de mesures complémentaires, et notamment :

- La création d'une réserve d'eau de pluie pour réaliser les lavages de salles afin de préserver les ressources en eau ;
- L'installation de panneaux photovoltaïque sur des bâtiments dans une logique de diminuer la consommation d'électricité ;
- La mise en place d'une deuxième pompe à chaleur afin de rendre un bâtiment autonome en chauffage ;
- La généralisation à tous les bâtiments d'une ventilation économe en énergie ;
- La mise en place de néon LED, en plus de la diminution de la consommation d'électricité, ils produisent une lumière naturelle qui diminue la pénibilité visuelle des opérateurs ;

CONCLUSION

Monsieur Pierrick STEPHAN, attesté, déclare que le projet a été conçu avec le souci de réduire les nuisances et leurs éventuels impacts sur la qualité de l'environnement. Je déclare avoir pris connaissance et certifie exact l'ensemble des informations figurant dans ce dossier au titre des installations classées et m'engage à mettre en œuvre et à contrôler les différentes mesures présentées dans cette étude dans le but de limiter l'impact sur l'environnement de l'activité.

L'extension de l'exploitation permettra d'embaucher une nouvelle personne pour gagner en souplesse dans le travail et notamment lors des week-ends de garde et lors des congés. Cette embauche permettra de rééquilibrer les différents postes de travail et donc de gagner en polyvalence.

Le développement de l'élevage s'accompagnera de l'installation de mon fils Frédéric qui travaille avec moi sur la ferme depuis 5 ans. Cette installation est en adéquation avec son projet professionnel. Il apportera ainsi ses compétences, son analyse et ses décisions dans la réalisation de ce projet.

LANGONNET, le 25/04/2016

Pour la SCEA DES BRUYERES
Pierrick STEPHAN

Lu et approuvé

